

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 51-2023

LIVRAISON EXCEPTIONNELLE

Réglementation temporaire de stationnement et de circulation

10 Rue Abélard

Karine PLISSONNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics.

Vu la demande présentée le 30 mars 2023 par l'entreprise SMPP – rue François BOURDON- ZI Henri Paul Schneider - 71210 MONTCHANIN tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une livraison exceptionnelle de placoplâtre sur le bâtiment situé au 10 rue Abélard à SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de cette livraison dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue précitée,

ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le mardi 11 avril 2023 (matin), lorsque la signalisation sera mise en place, et pendant toute la durée d'intervention :

- Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdites à hauteur du n° 10 rue Abélard à Saint-Marcel

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SMPP, chargée de l'organisation de la livraison et qui assumera en outre la responsabilité de celle-ci.

**Article 3** : Dès l'achèvement de la livraison souhaitée, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état.

**Article 4** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 03 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... **04 AVR. 2023**  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Karine PLISSONNIER

